

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

TRAVAUX

AMENAGEMENT D'UNE PLAINE DE LOISIRS MULTIGENERATIONNELLE SUR LE SITE SPORTIF DE LA GRANGETTE - AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS D'AMENAGER

Le Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une piste d'athlétisme et de biathlon sur la plaine sportive de la Grangette à Thonon-les-Bains (mission de conception) a été confiée à l'ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE (73100 AIX-LES-BAINS) pour un montant de 12 246,85 € HT.

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché relatif au lot 1 « Terrassement - VRD – Aires sportives – Parcours » avec le groupement d'entreprises EMC (Thonon-les-Bains) / REVET SPORT (01800 Charnoz sur Ain) pour un montant de 958 793,75 € HT (1 150 552,50 € TTC)

Le lot 2 « Serrurerie – Equipements sportifs » étant infructueux, une nouvelle consultation a été relancée. À l'issue de celle-ci, la Commune a décidé de ne pas donner suite à la seule offre régulière sur les deux propositions soumises et de relancer de nouveau cette consultation.

Compte-tenu de la nature et de l'ampleur de ces travaux, ceux-ci doivent faire l'objet d'un permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme.

Cette opération est prévue à l'AP/CP n° 2022-06 portant « création du parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette » d'un montant de 1 800 000 euros TTC.

La livraison de l'ouvrage est prévue fin mars 2023.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager relatif à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour la réalisation du projet, notamment auprès de l'État, de la Région et du Département.

----- Fin du document -----